

CHARTRE ÉTHIQUE

| | |
|--|---|
| Validé par : | Le Comité de Direction |
| Date de l'approbation : | 2013 |
| Date de révision : | 29/12/2016 |
| Date de la prochaine révision : | 2018 |
| Langues disponibles : | Espagnol, anglais et français |
| Champ d'application : | Toute l'organisation |
| Documents connexes : | <i>Plan Stratégique 2015-2018</i> <i>Politique de Protection à l'égard des Enfants et Code de Conduite</i> <i>Politique de Non-Discrimination</i> <i>Politique d'Équité des Genres</i> <i>Politique de Gestion des Réclamations et des Suggestions</i> <i>Politique et Guide de pratiques de Partenariat</i> <i>Politique Environnementale</i> <i>Politique de Collaboration avec les Entreprises privées</i> <i>Politique de Qualité</i> <i>Code de Bonne Gouvernance</i> <i>Normes de pratiques relatives à la participation des enfants et des adolescents</i> |



TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|------|--|----|
| 1. | PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ACTIVITÉ D'EDUCO..... | 3 |
| 1.1. | Nos actions..... | 5 |
| 1.2. | Relations avec d'autres organisations..... | 6 |
| 1.3. | Relations avec des organisations partenaires..... | 6 |
| 2. | PRIORITÉS TRANSVERSALES DES ACTIONS D'EDUCO..... | 7 |
| 2.1. | Politique et Code de Conduite pour la Bienveillance des Enfants et des Adolescents | 7 |
| 2.2. | Politique d'Équité des Genres | 7 |
| 2.3. | Politique Environnementale..... | 8 |
| 3. | LES PRINCIPES DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES | 9 |
| 4. | LES PRINCIPES DANS LA COMMUNICATION | 10 |
| 5. | COLLECTE DE FONDS | 10 |
| 5.1. | Normes de collecte de fonds..... | 10 |
| 5.2. | Relations avec les collaborateurs et collaboratrices..... | 11 |
| 5.3. | Relations avec le secteur privé..... | 12 |
| 6. | TRANSPARENCE DANS LA GESTION ET L'INFORMATION | 12 |
| 7. | LES PRINCIPES CONTRE LA CORRUPTION..... | 14 |
| 8. | Conflits d'intérêt..... | 15 |
| 9. | DIFFUSION, APPLICATION ET RESPECT DE LA CHARTE ÉTHIQUE | 15 |
| 9.1. | La diffusion de la Charte a pour but de :..... | 15 |
| 9.2. | La Charte devra être connue de :..... | 16 |
| 9.3. | Respect de la Charte Éthique | 16 |

CHARTE ÉTHIQUE DE LA FUNDACIÓN EDUCACIÓN Y COOPERACIÓN

La Charte Éthique de la Fundación Educación y Cooperación (ci-après dénommée Educo) recueille les principes fondamentaux sur lesquels reposent les activités de l'organisation. Cette charte constitue un cadre de conduite servant à garantir la cohérence entre les actions d'Educo et ses fondements institutionnels.

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ACTIVITÉ D'EDUCO

Educo se dote d'une charte éthique pour contribuer à l'atteinte des objectifs et des standards fixés dans sa mission, vision, ses valeurs et ses principes ainsi que dans sa théorie du changement (ci-après dénommée ToC) :

Notre Mission explique notre identité, notre engagement et avec qui et pour qui nous travaillons :

Nous travaillons avec les enfants et leur entourage pour une société plus juste et équitable qui garantisse leurs droits et leur bien-être.

Notre Vision reflète le monde auquel nous aspirons :

Un monde où tous les enfants jouissent pleinement de leurs droits et vivent en toute dignité.

Nos Valeurs inspirent notre mission et nous aide à l'interpréter.

Engagement social : Nous travaillons pour le bien commun, pour défendre la dignité humaine, en construisant, collectivement, des relations justes et solidaires entre les peuples, les personnes et les cultures.

Équité : Nos actions ont pour but de promouvoir une plus grande justice sociale et de renforcer les capacités des personnes dans l'exercice de leurs libertés.

Respect : Nous reconnaissons et défendons la richesse de la diversité humaine que nous considérons comme primordiale pour garantir la cohésion sociale, la paix et la dignité des personnes.

Nos principes sont conçus comme des normes opérationnelles qui ont pour but de guider nos actions. Ils doivent être adoptés et appliqués obligatoirement et doivent être mesurables.

Participation : Toutes nos activités garantissent et s'attachent à promouvoir le droit à la participation des enfants, des adolescents, et de leurs proches, pour le plein exercice de leur citoyenneté. Nous promovons ainsi une culture participative au sein de notre organisation.

Non-discrimination : Notre travail est fondé sur la reconnaissance du fait que tous les enfants et adolescents doivent pouvoir jouir de leurs droits, sans distinction aucune d'origine ethnique ou sociale,

de nationalité, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de position économique, de capacités différentes (handicaps) ou de toute autre situation leur étant propre ou provenant de leur famille.

Transparence : Nous fondons notre travail sur l'honnêteté, la responsabilité et l'accès maximal aux informations concernant la gestion des ressources et l'impact de nos actions en renforçant ainsi notre redevabilité sociale et économique.

Dynamisme : Nous nous adaptons et faisons preuve de créativité et d'innovation pour garantir la qualité de nos actions.

Notre théorie du changement repose sur le Bien-être des enfants et sur une approche basée sur les Droits de l'Enfant :

Notre travail a pour but de **veiller à l'accomplissement des Droits de l'Enfant**, conformément à la *Convention relative aux Droits de l'Enfant* (CIDE), et en vue du plus grand bien-être des enfants.

Dans **notre vision du bien-être des enfants**, l'exercice de leurs droits leur confère la possibilité d'être et de faire ce qui est important à leurs yeux. Le bien-être des enfants est ainsi le meilleur moyen de mesurer comment nous évoluons vers des sociétés plus justes.

L'Approche basée sur les Droits de l'Enfant permet d'associer le bien-être des enfants avec la jouissance de leurs droits. Nous faisons appel aux structures nationales et internationales ayant l'obligation de garantir les Droits de l'Enfant pour soutenir nos actions de développement et nous mettons spécialement l'accent sur le renforcement des capacités des États pour qu'ils respectent leurs engagements en matière de Droits de l'Enfant et rendent compte de leurs actions. **Cette approche implique l'application des quatre principes fondamentaux de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) dans toutes nos actions** : 1) le principe de non-discrimination ; 2) le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant ; 3) le droit des enfants à la survie et au développement ; 4) le droit de l'enfant d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération dans toute question le concernant. Cette approche intègre aussi l'équité, ce qui implique donc d'accorder la priorité aux personnes en situation de vulnérabilité et/ou discrimination.

Nous partons du principe que tous les acteurs sociaux sont répartis en trois catégories : les titulaires de droits (les enfants et les adolescents), **les titulaires de responsabilités** (la famille, la communauté, la société civile, le secteur privé, etc.) **et les titulaires d'obligations** (les États et organismes internationaux). Tous ces acteurs doivent, en fonction de leur rôle, participer comme **agents de changement**, moyennant des actions directes sur les insuffisances et les violations des droits, le renforcement des mécanismes institutionnels et celui des capacités des communautés et de la société civile. Le rôle des enfants, c'est-à-dire leur implication et leurs responsabilités, varie en fonction de l'évolution de leurs capacités.

Nous considérons que l'éducation, en plus d'être un droit en soi, représente un moyen indispensable pour atteindre les autres droits et libertés. C'est pourquoi nous sommes convaincus que l'éducation doit être incontestablement : disponible, accessible, acceptable et adaptable. Nous croyons fermement que l'éducation transforme la vie des personnes et qu'elle les prépare à changer leur contexte local et global, en contribuant ainsi à la construction de sociétés plus justes et équitables.

1.1. Nos actions

Nos actions reposent sur une approche qui atteste notre manière de faire, de comprendre et d'aborder la réalité existante, et qui détermine avec qui et où nous travaillons.

Nos actions sont fondées sur :

La proximité : Nous priorisons le travail au niveau local, en étroite collaboration avec les communautés, les acteurs de la société civile et les institutions publiques ayant un contact direct avec les enfants.

Durabilité : Nous soutenons les enfants et leur entourage, mais, en aucun cas, nous substituons ou exerçons le rôle de l'État. Tous nos programmes et nos projets sont conçus pour aborder les causes structurelles de la vulnérabilité et de l'exclusion, de manière à ce que l'impact positif perdure.

Nous travaillons principalement avec les acteurs énoncés ci-dessous :

Les enfants et les adolescents : Les enfants et les adolescents sont au cœur de nos priorités, notamment les groupes en situation de vulnérabilité et d'exclusion, et nous prêtons particulièrement attention aux filles.

Les familles et les communautés locales : Notre engagement, dont les enfants sont la priorité, doit s'inscrire dans un cadre de travail en étroite collaboration avec les familles et les communautés pour accompagner les processus de développement local transformateurs et durables.

Les organisations locales, nationales et internationales de la société civile : Nous priorisons le travail en alliance avec les organisations de la société civile, fondé sur des relations de collaboration et de renforcement mutuel.

Les Gouvernements et les institutions publiques locales, nationales et internationales : Nos actions suivent les principes qui orientent la coopération internationale d'après la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (appropriation, alignement, harmonisation, résultats et redevabilité mutuelle) en cohérence avec les stratégies de développement et les politiques publiques des pays où nous travaillons. Nous promovons des alliances avec les institutions publiques dans le cadre de la promotion des droits humains qui contribuent à l'accomplissement des objectifs visés.

La base sociale : Educo, en tant qu'organisation guidée par des concepts tels que la justice sociale et la solidarité, a besoin du soutien de ses collaboratrices et collaborateurs. En vue de consolider cette relation, nous travaillons pour nouer des liens plus étroits avec notre base sociale afin de renforcer son engagement solidaire, ainsi que sa participation active dans le mode opératoire de l'organisation.

1.2. Relations avec d'autres organisations

Notre relation avec d'autres organisations se fondera sur le travail en coordination et la création de synergies pour un plus grand impact. Nous éviterons le travail isolé, la compétitivité et les chevauchements.

La coordination du travail entre les différentes organisations doit avoir les caractéristiques suivantes :

- Respecter l'autonomie des objectifs, des moyens humains et financiers, et la philosophie de chaque organisation membre.
- Faciliter la communication entre les organisations et partager les informations sur les sujets en commun qui intéressent ces dernières.
- Favoriser les actions communes entre les organisations.
- Promouvoir la réalisation conjointe de débats et d'études sur les principes, les actions, les objectifs, les approches, etc. dans le cadre de la coopération.
- Favoriser la promotion et la défense des intérêts de la coopération vis-à-vis de tiers (organismes internationaux, Gouvernements, pays et autres fédérations et institutions).
- Coordonner des actions destinées à l'opinion publique nationale et internationale, aux forces sociales et politiques, aux instances internationales et les Administrations publiques.

1.3. Relations avec des organisations partenaires

Pour Educo il est essentiel de travailler avec d'autres organisations pour la construction d'un monde plus juste pour les enfants. Nous arriverons à atteindre nos objectifs stratégiques et à obtenir un impact durable à condition de pouvoir établir une relation de partenariat effective, fondée sur des principes d'engagement mutuel, de coresponsabilité, d'égalité, d'équité et de respect.

La **relation de partenariat** ne se limitera pas exclusivement au seul domaine des projets et/ou des programmes, mais cherchera à incorporer la réflexion et l'analyse conjointe, l'échange d'expériences, la mise en place de stratégies conjointes, le développement de campagnes et/ou d'actions conjointes et la redevabilité mutuelle.

Les exigences minimales d'Educo pour **construire des relations de partenariat** avec des organisations sont :

- L'engagement envers les **principes de la Convention relative aux Droits de l'Enfant**.
- Le respect des **engagements et des standards** relatifs à la **Politique de Bientraitance** à l'égard des Enfants et des Adolescents et à la **Politique d'Égalité des Genres** d'Educo.
- **L'indépendance politique**.
- L'engagement envers la **transparence et la gestion de chaque organisation**.
- **Le respect des lois locales du pays** où les actions sont menées à bien.
- **La mission, vision, valeurs et principes sont en adéquation avec ceux d'Educo**.

2. PRIORITÉS TRANSVERSALES DES ACTIONS D'EDUCO

2.1. Politique et Code de Conduite pour la Bienveillance des Enfants et des Adolescents

La politique et code de conduite pour la bienveillance est fondée sur les principes recueillis dans la *Convention relative aux Droits de l'Enfant (CIDE)*, la résolution S-27/2 Un monde digne des enfants (2002) et l'Observation Générale n° 13 (2011) du Comité des Droits de l'Enfant sur le droit de l'enfant d'être protégé contre toute forme de violence, et qui place la protection des enfants comme une priorité absolue.

Educo s'engage à créer et à maintenir un environnement affectif et protecteur qui reflète les valeurs de l'organisation et qui prévienne et se prononce contre toute forme de violence et de mauvais traitements corporels ou psychologiques, d'abus sexuel, de négligence et d'exploitation à des fins commerciales ou de tout autre type pouvant nuire à la santé, au développement ou à la dignité des enfants, ou mettre en danger leur vie, indépendamment de leur sexe, croyances religieuses, origine ethnique, statut socio-économique, ou tout autre facteur pouvant être discriminatoire, en mettant spécialement l'accent sur les conditions de vulnérabilité des enfants présentant un handicap.

Nous condamnons fermement toutes les formes d'abus et d'exploitation contre les enfants au sein et en dehors de notre organisation et, consciencieusement, dans notre sphère d'influence, nous apportons toujours une réponse en cas d'abus présumé ou vérifié, de toute tentative selon la nature de celui-ci. Pour ce faire, nous mettons en place des mécanismes de sensibilisation, d'action préventive et de dénonciation.

2.2. Politique d'Équité des Genres

La Politique d'Équité des Genres représente l'engagement d'Educo en cette matière par rapport à son identité, aussi bien au niveau interorganisationnel qu'au niveau de ses stratégies et de ses lignes d'action.

Cette politique traduit notre engagement envers la transformation pour un nouvel horizon de justice et d'équité entre les femmes et les hommes et constitue à la fois un document vivant et une proposition à partir de laquelle l'organisation continuera de travailler intérieurement en matière de réflexion et de formation. Dans ce sens, son champ d'application n'est pas limité mais constitue une première étape qui continuera de se développer ensuite pour d'autres étapes.

Par conséquent, l'équité des genres est inséparable de l'identité d'Educo car elle est intrinsèquement liée à nos valeurs et principes, aux horizons poursuivis et aux outils avec lesquels nous travaillons.

Cette stratégie établit que toutes les actions de développement doivent viser l'équité des genres et tenir compte de l'impact différencié entre les femmes et les hommes. Au niveau de l'organisation, l'équité des genres demande l'engagement de toutes les directions et personnes qui, à travers la création de

capacités et d'attitudes, permettent que l'équité des genres soit consubstantielle à toute activité institutionnelle.

2.3. Politique Environnementale

Il est de plus en plus manifeste que la dégradation de l'environnement met en péril les efforts réalisés depuis des décennies en faveur du développement. Les activités humaines des cent cinquante dernières années ont altéré les écosystèmes et leur capacité de favoriser la vie, le bien-être et le développement humain. C'est pourquoi, lorsque les fonctions de l'écosystème (approvisionnement en ressources naturelles, assainissement naturel, régulation atmosphérique, protection contre les maladies, etc.) se dégradent, les options de vie disponibles diminuent inévitablement et la vulnérabilité des populations touchées augmentent sensiblement.

Il est évident que les populations défavorisées sont les plus touchées par la qualité de l'environnement naturel dans lequel elles vivent car leur propre survie dépend très souvent directement des biens (ressources naturelles) et des services fournis par l'écosystème. De plus, ces populations sont souvent plus exposées aux menaces environnementales (eau contaminée, produits chimiques nocifs, etc.). Elles vivent fréquemment sur des terres marginales et non fertiles, et sont particulièrement vulnérables aux désastres naturels (inondations, sécheresses, ouragans, etc.) dont la fréquence et l'intensité augmentent chaque fois plus à cause du changement climatique.

Dans ce contexte, nous devons être pleinement conscients qu'Educo, en tant qu'organisation, répercute aussi sur l'environnement en conséquence du travail réalisé pour accomplir sa mission, aussi bien pour l'exécution des programmes et des projets que pour ses activités quotidiennes. Pour que notre travail soit cohérent, intégral et durable, il est impératif d'intégrer, dans toutes les activités mises en œuvre, les considérations environnementales nécessaires pour une gestion adéquate et la protection de l'environnement

Cette politique nous permet d'exprimer notre ferme engagement envers la protection de l'environnement, aussi bien pour l'exécution des programmes et des projets que pour nos activités quotidiennes, selon trois principes de base :

- Respecter et appliquer de manière efficace et efficiente la législation environnementale, au niveau de chaque pays où nous travaillons et au niveau international, ainsi que le reste des engagements souscrits volontairement.
- Intégrer de manière cohérente cette politique dans tous les processus de prise de décisions et dans toutes les actions mises en œuvre par l'organisation, dans le respect des principes de prévention et de réduction de l'impact sur l'environnement tout en promouvant l'amélioration continue de notre gestion et de nos pratiques dans ce sens.
- Diffuser cette Politique Environnementale auprès du patronat, de l'équipe d'Educo, des partenaires, des fournisseurs et de toute autre partie prenante, et du public en général.

3. LES PRINCIPES DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les principes dans la gestion des ressources humaines d'Educo s'appliquent aussi bien au personnel embauché qu'aux bénévoles et stagiaires, à travers des méthodologies et des procédures, conformément aux normes énoncées ci-après :

- Travailler pour l'équité afin de respecter les critères institutionnels d'égalité des chances et de diversité à travers différents mécanismes tels que les politiques salariales, les procédures et les politiques en matière de personnel.
- Respecter les droits des employés, leur liberté d'association, de conscience, d'expression ou de culte. Le personnel sera traité avec respect et dignité. « Nul ne sera objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée (...) ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation » (Article 12, *Déclaration Universelle des Droits de l'homme*).
- Travailler pour créer un environnement de travail positif, qui favorise un climat de respect au sein du personnel d'Educo, tout en identifiant et en dénonçant toute conduite pouvant porter atteinte ou préjudice à un individu ou groupe d'individus.
- Favoriser le développement professionnel pour concilier les intérêts professionnels de l'équipe humaine avec les objectifs de l'organisation :
 - Procéder à la sélection à travers la gestion par compétences basée sur les principes généraux d'objectivité, de non-discrimination et d'égalité des chances.
 - Embaucher de préférence des travailleuses et travailleurs locaux dans les pays où les projets d'Educo sont développés et/ou exécutés.
 - Promouvoir un plan de formation pour développer les compétences du personnel et améliorer ainsi l'exécution de la mission d'Educo.
 - Maintenir en place une équipe professionnelle capable de réaliser un travail de qualité.
- Promouvoir la communication interne pour optimiser le rendement des personnes, améliorer le climat de travail, la qualification professionnelle et l'identification avec les valeurs et la mission de l'organisation.
- Favoriser la participation du personnel dans la gestion et l'identification des objectifs.
- Garantir la sécurité, la santé et le bien-être des employés au travail, en leur offrant toute la protection possible et en respectant la législation en vigueur.
- Travailler pour le professionnalisme du bénévolat, en nous basant sur une collaboration utile et enrichissante. Les bénévoles font partie de l'équipe humaine d'Educo et représentent une valeur ajoutée pour Educo. Les liens existants entre l'organisation et la société sont ainsi renforcés. Le travail de bénévolat ne remplace en aucun cas le travail des personnes rémunérées d'Educo et leur contribution est désintéressée.

4. LES PRINCIPES DANS LA COMMUNICATION

La communication, entendue comme un instrument pour le changement social et politique, devra garantir la transparence, la redevabilité et la bonne gouvernance et devra aussi promouvoir la mobilisation et la participation sociale pour le développement.

Educo favorise la connaissance objective des différentes réalités et circonstances, en reflétant la diversité des situations et les obstacles auxquels se confrontent le développement, les efforts accomplis et les progrès effectués dans ce sens.

Aussi, nous diffuserons les réussites et les progrès accomplis pour rendre des comptes et communiquer nos résultats en faveur du développement humain durable.

Educo applique les règles énoncées à continuation dans toutes ses actions de communication :

- Élaborer, conjointement avec les équipes locales, les messages à transmettre sur la réalité des personnes, des communautés et des pays où nous travaillons.
- Empêcher tout type de discrimination pour des raisons de race, de sexe, de culture, de religion ou de position sociale.
- Ne pas tomber dans des généralités, des clichés et des stéréotypes, et informer en respectant toutes les cultures.
- Favoriser l'approche basée sur le genre et refléter la diversité ethnique et culturelle dans les images et les messages diffusés.
- Prioriser la participation directe des personnes et des communautés qui sont les acteurs des situations que nous dévoilons. Faire référence aux opinions et aux témoignages directs en tenant compte du contexte.
- Essayer de refléter les capacités des équipes, des personnes et des communautés avec lesquelles Educo travaille.
- Faire spécialement attention aux images où apparaissent des mineurs d'âge (voir la Politique et le code de conduite pour la bienveillance des enfants d'Educo).

5. COLLECTE DE FONDS

5.1. Normes de collecte de fonds

- Pour l'activité de collecte de fonds, nous agissons toujours avec équité, honnêteté, intégrité et transparence pour que la société ait le plus confiance possible en notre travail.
- Privilégier la mission d'Educo et des collectifs participants aux intérêts personnels et professionnels. Notre mission, le bien commun et l'amélioration de la qualité de vie des enfants et des adolescents doivent toujours guider nos actions.
- Pour la collecte de fonds, utiliser du matériel et des messages qui respectent les principes de communication énoncés dans cette Charte Éthique.

- Refuser les dons, provenant de particuliers ou d'entreprises, lorsque ces derniers vont à l'encontre des buts et des valeurs d'Educo.
- Educo sera responsable aux yeux de celles et ceux dont elle reçoit des fonds, et n'utilisera aucun message ni illustrations pouvant compromettre, d'une manière ou d'une autre, la dignité des personnes.
- Les donateurs et donatrices ont le droit de recevoir des informations complètes et adéquates sur la destination de ces fonds.
- La collecte de fonds par téléphone se fera toujours conformément à des normes de respect de l'interlocuteur. L'acte de donner naît d'un engagement volontaire de la part du donateur par rapport à une cause.
- Garantir le bon développement des campagnes de collecte de fonds *face à face* pour veiller à ce que l'information fournie soit claire aussi bien à l'écrit que verbalement, que les capteurs abordent poliment le public et évitent tout type de pression qui puissent mettre mal à l'aise leur interlocuteur ou interlocutrice.

5.2. Relations avec les collaborateurs et collaboratrices

Educo s'engage auprès de ses collaborateurs et collaboratrices à :

- Respecter la décision des collaborateurs et collaboratrices sur la destination des fonds. En cas de modification causée par une situation ponctuelle le collaborateur ou collaboratrice sera aussitôt informé/e des changements.
- Travailler pour l'optimisation des ressources disponibles, confiées par les collaborateurs et collaboratrices, pour le développement de la mission institutionnelle.
- Mettre en place des mécanismes de participation et de retour avec les collaborateurs et collaboratrices.
- Protéger la vie privée et la confidentialité des données et des informations des collaborateurs et collaboratrices, et demander leur consentement avant de les diffuser.
- Fournir des informations précises et véridiques, et veiller à ce que la redevabilité (reddition des comptes) auprès des collaborateurs et collaboratrices, avec les propres moyens d'Educo : rapport d'activité, rapports, magazine, mailings et e-mailings, réseaux sociaux, etc., reflète la réalité de la gestion des fonds collectés et de l'impact causé.
- Mettre à la disposition des collaborateurs et collaboratrices un service collaborateur par téléphone, courrier postal, courrier électronique, fax et réseaux sociaux sur internet. Les requêtes, les incidents et les réclamations adressés à Educo sont recueillis et gérés à travers ces différents canaux de communication (voir notre *Politique de Gestion des Réclamations et des Suggestions*).

5.3. Relations avec le secteur privé

Educo veillera à ce que ses relations avec les commanditaires corporatifs, qui incluent des entreprises nationales, multinationales, des PME et des associations d'entreprises, etc., n'interfèrent pas dans les décisions et les activités, et n'entrent pas en conflit avec sa vision, sa mission et ses valeurs.

C'est pourquoi Educo exigera à ses collaborateurs corporatifs d'avoir une conduite socialement acceptable et responsable. Pour ce faire, l'organisation veillera à ce que ses commanditaires corporatifs remplissent les conditions suivantes (voir notre *Politique de Collaboration avec les Entreprises*) :

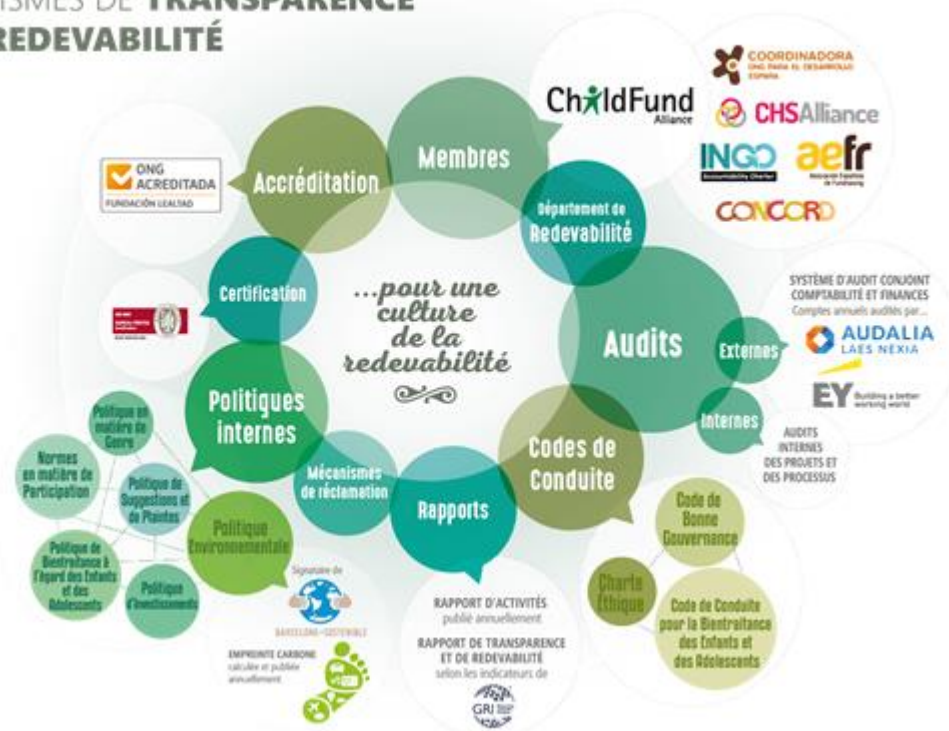
- Respecter les droits humains ainsi que les contrats et les conventions internationales sur les travailleurs émigrants et leurs familles, et ceux relatifs à la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'homophobie et les inégalités de genre dans leur gestion quotidienne ainsi que dans leur politique de communication, que ce soit dans leur pays d'origine ou là où ils sont présents.
- Respecter les conventions fondamentales de l'OIT relatives au travail forcé, au travail des enfants et au droit syndical.
- Respecter la législation et la réglementation en matière d'environnement, plus concrètement respecter les principes de la Loi de Responsabilité Environnementale, en observant les mêmes standards partout là où ils sont présents.
- Respecter la santé publique aussi bien dans les produits que dans les processus de production, en respectant la législation en vigueur dans le pays d'origine. Educo n'établira aucune relation avec des entreprises qui promeuvent la consommation de produits comme le tabac, l'alcool distillé, les salles d'arcades ou les jeux de hasard et la pornographie.
- Ne pas avoir une activité de nature spéculative.
- Respecter la dignité des personnes avec un handicap et les obligations de la Loi sur le Handicap.
- Educo n'aura aucune relation avec des fabricant, trafiquants ou financeurs d'armes.

6. TRANSPARENCE DANS LA GESTION ET L'INFORMATION

La transparence est l'un des principaux fondements sur lequel repose le travail d'Educo. Nous fondons notre travail sur l'honnêteté, la responsabilité et le meilleur accès aux informations concernant la gestion des ressources et l'impact de nos actions en renforçant ainsi notre redevabilité sociale et économique.

Educo applique des mécanismes pour assurer la transparence dans la gestion et la redevabilité auprès de ses donateurs, de ses collaborateurs, des titulaires de droits et de l'ensemble de la société.

MÉCANISMES DE TRANSPARENCE ET DE REDEVABILITÉ



Educo a implémenté un système de contrôle économique et financier afin de garantir un maximum de transparence et de traçabilité des ressources économiques, apportées par les différentes sources de financement, et de son investissement dans les projets.

Educo s'engage à être transparente vis-à-vis de sa structure, de ses politiques, de ses objectifs et de ses activités, ainsi qu'au niveau de la gestion administrative et financière de l'organisation. À ce sujet, des informations précises, compréhensibles et accessibles sont fournies régulièrement.

Toutes les activités de collecte de fonds d'Educo devront toujours s'inscrire dans le cadre légal, être véridiques, éviter des messages trompeurs et décrire correctement l'identité de l'organisation.

Pour respecter les critères de responsabilité et de transparence dans la gestion auprès des collaborateurs et collaboratrices, des titulaires de droits et de l'ensemble de la société, Educo rend des comptes au **Protectorat des Fondations de la Generalitat de Catalunya**, car le siège social de la fondation se trouve à Barcelone.

Nous nous soumettons chaque année à un **audit externe des comptes** de l'organisation et nous effectuons des audits externes et internes de nos bureaux dans les pays.

En tant que récepteurs de fonds publics, nous sommes tenus de respecter la **Loi des Subventions et le contrôle des Administrations publiques** nationales et internationales qui nous concèdent des aides, et le cas échéant, au contrôle de l'Intervention Générale de l'État.

Educo est une ONG de développement accréditée auprès de **l'Agence Espagnole de Coopération Internationale**.

En tant qu'organisation partenaire de la CONGDE, nous adhérons au **Code de Conduite du Bureau de Coordination Nationale des ONG pour le Développement et nous avons l'obligation d'utiliser leur Outil de Transparence et de Bonne Gouvernance**. Educo est agréée par la **Fundación Lealtad**.

Nous faisons partie de **ChildFund Alliance**.

Nous effectuons des **évaluations externes** sur le terrain des programmes de coopération. Nous effectuons aussi des audits des projets financés à la demande de nos collaborateurs et collaboratrices.

À travers le **site web de l'organisation** (<https://www.educo.org/>), **des réseaux sociaux sur Internet et des outils de communication disponibles**, Educo publie continuellement des informations concernant ses activités et ses projets.

Notre site web donne accès à plusieurs informations comme :

- Le Rapport d'Audit Financier.
- Le Rapport d'Activités et les magazines d'Educo.
- Le Rapport de Transparence et de Redevabilité.
- La structure organisationnelle et les organes de direction d'Educo.
- Les réseaux d'organisations et de coalitions dont Educo fait partie.
- Le Plan Stratégique d'Educo.
- Les politiques et les codes de l'organisation.

Pour démontrer notre engagement envers la transparence et la redevabilité, nous nous engageons de manière volontaire aux principes soutenus par des initiatives internationales, nationales et locales comme *Accountable Now*, *Keeping Children Safe CHS Alliance* et le *Pacte Mondiale* des Nations Unies.

Nous disposons d'un système de gestion de qualité qui répond aux exigences de la norme ISO 9001:2008, pour la collecte des ressources et le contrôle de son application dans les projets de coopération pour le développement, ainsi que le certificat délivré par le Bureau Veritas.

7. LES PRINCIPES CONTRE LA CORRUPTION

Educo s'engage à ne tolérer aucun type de corruption. Nous entendons par corruption tout acte d'abus de pouvoir à des fins privés¹. Cette définition recouvre les pratiques énoncées à continuation et qui pourrait affecter Educo : fraude, subornation (pots-de-vin), malversation ou détournement.

¹ *Transparence Internationale*

Afin d'éviter, de détecter et de réprover d'éventuelles mauvaises pratiques pouvant être menées à bien au sein de l'organisation ou parmi ses relations, Educo mènera à bien les activités énoncées ci-dessous :

- Mettre en place et tenir à jour des procédures conformément à la taille, à l'activité et à la complexité d'Educo.
- Communiquer au niveau interne et externe la politique de tolérance zéro d'Educo à l'égard de tout type de corruption.
- Superviser et évaluer le respect des procédures de l'organisation dans le cadre des processus de contrôle interne, afin d'éviter la corruption.
- Appliquer des mesures de contrôle dans le but de corriger et de réparer les dommages provoqués par la fraude, la corruption ou le comportement, le cas échéant.

8. CONFLITS D'INTÉRÊT

Le conflit d'intérêt fait référence à une situation au cours de laquelle un membre de l'organe dirigeant ou du reste de l'équipe opérative de l'organisation qui, dans l'exercice de ses fonctions, peut influencer sur la prise d'une décision de laquelle il peut obtenir, directement ou indirectement, un bénéfice propre.

Conformément à la politique de tolérance zéro d'Educo concernant tout type de corruption, Educo s'engage à prévenir tous les conflits d'intérêts. C'est pourquoi :

- Les membres de l'équipe d'Educo, y compris les bénévoles et les stagiaires, devront s'abstenir de participer à quelque activités financières et commerciales qui pourraient provoquer un conflit d'intérêt avec son travail au sein d'Educo.
- Les agissements des membres de l'équipe d'Educo ne peuvent à aucun moment être influencés par des intérêts entrant en conflit avec ceux d'Educo.
- Les membres de l'équipe d'Educo devront s'abstenir d'agir en cas de conflits d'intérêts, c'est-à-dire, lorsqu'il existe directement ou indirectement un conflit d'intérêt particulier d'un membre de l'équipe par rapport aux intérêts d'Educo.

9. DIFFUSION, APPLICATION ET RESPECT DE LA CHARTE ÉTHIQUE

La Charte Éthique sera approuvée par le plus haut organe dirigeant d'Educo, ainsi que les éventuelles modifications de cette dernière.

Le personnel embauché, les bénévoles, les stagiaires et l'organe dirigeant d'Educo sont tenus de souscrire à la Charte Éthique d'Educo.

9.1. La diffusion de la Charte a pour but de :

- Clarifier le concept, les objectifs et les pratiques d'Educo.
- Garantir les principes de transparence, de démocratie interne et l'application correcte des ressources pour les fins institutionnelles.
- Faire connaître à la société les fins institutionnelles d'Educo.

9.2. La Charte devra être connu de :

- Partenaires, collaborateurs (de tout type) qui en expriment le souhait.
- Les organisations partenaires avec lesquelles Educo collabore.
- Les administrations publiques qui collaborent avec Educo et toutes celles qui en expriment le souhait.
- Les médias, les entreprises et toutes les organisations qui collaborent habituellement avec Educo.
- L'opinion publique en générale.
- Les bureaux de coordination, les réseaux et les plates-formes avec lesquelles Educo entretient une relation ou dont elle fait partie.
- Le personnel embauché, les bénévoles, les stagiaires et l'organe dirigeant
- Avant d'intégrer l'équipe, les nouveaux arrivants devront signer une déclaration dans laquelle ils indiquent qu'ils adhèrent aux principes de la Charte Éthique.

Educo est responsable de la diffusion de la Charte.

9.3. Respect de la Charte Éthique

Educo comptera sur une commission interne qui veillera à l'exécution de tous les principes de la Charte afin de garantir un suivi correct et le respect de la Charte Éthique. Cette commission sera aussi chargée d'analyser les éventuels manquements à cette dernière et de proposer les modifications nécessaires.

Les membres de la commission de suivi de la Charte Éthique proviendront de l'organe dirigeant, du Comité de Direction et du personnel technique appartenant à plusieurs directions ou départements. La diversité participative sera ainsi garantie.

Les fonctions de la commission de suivi de la Charte sont :

- Promouvoir la diffusion et le suivi de la Charte Éthique auprès de toutes les personnes et les organisations en relation avec Educo.
- Veiller au respect de la Charte.
- Recueillir et effectuer des recommandations ou des propositions d'améliorations et de modifications de la Charte.

La commission pourra agir de sa propre initiative ou à la demande de l'organe dirigeant d'Educo.

Annexe 1. Engagement à faire signer à tout le personnel d'Educo

Je soussigné/e..... (écrire le nom) reconnaît avoir lu et entendu la Charte Éthique d'Educo et déclare que je suis d'accord avec les principes établis dans cette dernière.

Je comprends que tout manquement à cette Charte Éthique peut avoir comme conséquence immédiate l'adoption de mesures disciplinaires ou, y compris, des mesures pénales à mon encontre.

Je comprends qu'il est de ma responsabilité, en tant que travailleur, travailleuse ou prestataire de services d'Educo, et qu'il relève du bon sens d'éviter des actions allant à l'encontre des principes établis dans la Charte Éthique.

Je m'engage à communiquer, à travers les canaux de communication définis dans la Politique de Réclamations et de Suggestions (c'est-à-dire à travers opina@educo.org et les boîtes à suggestions mises en place physiquement à cet effet), tout manquement d'un tiers des normes et des standards fixés dans la Charte Éthique.

Nom :

Poste :

Signature :

Date :